



Fondation ATD Quart Monde
63 rue Beaumarchais
63100 MONTREUIL

le 25 juin 2025

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE du Mouvement ATD Quart Monde

Communication adoptée par le CA du 25 avril 2017 et mis à jour le 25 juin
2025 en application du référentiel du Don en Confiance

Préambule

Dans sa volonté de libérer les plus pauvres de la violence de la misère, Joseph Wresinski n'a pas commencé par créer une structure mais par proposer à son peuple humilié par l'assistance et la dépendance, fragmenté, déchiré, déraciné, parfois exilé par l'exclusion sociale et l'absence totale de recours possible aux Droits de l'Homme, de se rassembler librement. Le but de ce rassemblement est que les personnes vivant dans la grande pauvreté puissent apprendre avec d'autres qui connaissent la même situation à organiser et exprimer leur propre pensée et parviennent à oser dialoguer pour combattre la misère avec toute personne d'horizons différents.

Joseph Wresinski qui connaissait de l'intérieur la grande pauvreté a créé avec ATD Quart Monde un nouvel espace du « réfléchir, agir et vivre ensemble » où des personnes de toutes conditions et convictions partagent la volonté de lier leur propre devenir, social, économique, politique, culturel et spirituel, au devenir des plus pauvres. Cet espace permet depuis 1956 l'apprentissage mutuel de l'égale dignité de tous qui constitue le point de départ indispensable pour que puissent se libérer au sein de la famille humaine, de nouvelles connaissances capables d'apporter des solutions durables aux grands défis posés à notre temps, sans abandonner personne.

ATD Quart Monde cherche à amener comme partenaires incontournables les personnes les plus pauvres dans les lieux de réflexion sur l'avenir. Elles apportent en effet l'expertise la plus actuelle et la plus manquante pour brancher les préoccupations de justice et de paix sur l'énergie humaine.

En cohérence avec cette vision, la gouvernance d'ATD Quart Monde n'a cessé d'être elle-même une recherche pour que le plus pauvre, le plus humilié ou abandonné, la personne qui a le moins de pouvoir et est le moins audible, puisse influencer le Mouvement jusque dans ses grands objectifs et grandes orientations. Cette recherche commune façonne ATD Quart Monde, son histoire, ses ambitions, son organisation, son action, la manière dont il programme et évalue ses engagements. C'est ce partenariat si singulier, si original qui fonde sa gouvernance et ses pratiques.

En France, l'organisation juridique d'ATD Quart Monde repose sur cette recherche de coresponsabilité et de répartition des missions en fonction des champs d'action de chaque structure. Ainsi, ATD Quart Monde rassemble 8 structures juridiques déclarées en France :

- La **Fondation ATD Quart Monde** est destinataire et distributrice de l'ensemble de la générosité publique (collecte des dons et legs en France). Elle assure la gestion des biens mobiliers et immobiliers, elle gère les réserves financières et leur utilisation.
- Le **Mouvement International ATD Quart Monde** est une association dont les membres sont les associations et fondations nationales agréées par le CA. Il organise le soutien administratif et financier aux équipes présentes en Afrique, Asie, Amérique Latine, Amérique du Nord, Europe et Océan Indien. Son conseil d'administration élit la Délégation générale, chargée de l'animation de l'ensemble du Mouvement dans le monde. La Délégation générale, à savoir un Délégué Général et ses adjoints, est choisie selon une procédure de discernement mise en œuvre sous la responsabilité du Volontariat International ATD Quart Monde.
- Le **Volontariat International ATD Quart Monde** est l'association des *Volontaires permanents*, qui consacrent tout ou partie de leur vie à un engagement avec les populations très pauvres ;
- Le **Mouvement ATD Quart Monde France** porte les actions en France (actions sur le terrain avec les personnes concernées, présence auprès des institutions pour faire changer les lois, campagnes d'information de l'opinion publique). Il a plusieurs représentations en régions ;
- **ATD Quart Monde Noisy le Grand** est dédiée à un projet pilote de promotion familiale, sociale et culturelle de familles dans l'extrême pauvreté. C'est aussi le lieu d'origine du Mouvement ;
- **Travailler et Apprendre Ensemble (TAE)** est un projet pilote destiné à inventer de nouvelles manières de travailler et d'apprendre ensemble, en associant des personnes en situation de grande exclusion et d'autres travailleurs de tous milieux.
- **L'Association André Micard** est l'entité juridique qui emploie les salariés travaillant pour le Mouvement. Ils sont mis à disposition des autres entités et leurs coûts sont refacturés. Cette entité a été intégrée dans le périmètre d'agrément en 2024.

Nota : ATD Quart Monde – Terre et Homme de demain : Son activité a été reprise par le Mouvement International. Elle est destinée à être fermée, dès que des adhésions résiduelles auront été traitées. De ce fait, l'association a été formellement sortie du périmètre d'agrément.

ATD Quart Monde Réunion, qui porte l'action sur l'île de la Réunion, a été intégrée en 2024 dans l'association ATD Quart Monde France.

Il y a donc 8 entités dans les comptes combinés de la Fondation à partir du 1^{er} janvier 2024, et 7 entités dans le périmètre d'agrément du Don en Confiance.

L'ensemble d'ATD Quart Monde est animé par la Délégation générale du Mouvement international ATD Quart Monde, mais chaque entité agit dans son champ et sans lien de subordination, dans un esprit de coresponsabilité et de complémentarité, en accord avec les choix fondamentaux de gouvernance qui animent ATD Quart Monde.

Cette recherche se matérialise en particulier dans une interaction permanente et féconde entre les Conseils d'administration des différentes instances composant le Mouvement ATD Quart Monde au niveau national ou international et les démarches construites de manière participative, animées et impulsées par la Délégation générale et la Délégation nationale. Ces démarches visent à bâtir une connaissance sans cesse approfondie de la grande pauvreté et à évaluer et programmer l'action à partir des personnes se trouvant au plus proche des situations de grande pauvreté et engagées au quotidien les unes avec les autres, dans la durée. Ce processus aboutit au choix des engagements communs et des priorités d'ATD Quart Monde tous les quatre ans. Il soutient les travaux de connaissance et d'expertise, ainsi que les autres engagements des membres d'ATD Quart Monde. Nous avons coutume d'appeler « Tèt ansanm » (« têtes ensemble » en créole haïtien) cette manière inédite de s'associer. C'est une démarche horizontale, non hiérarchisée, tout à la fois locale et mondiale, toujours en quête des absents pour chercher et innover avec eux les conditions permettant à tous d'être co-acteurs de changement.

Au sein de chaque structure, le Conseil d'administration agit en interaction et complémentarité avec l'équipe d'animation ou la Délégation (nationale, générale,...) porteuse de l'action et du soutien aux engagements de chacun.

La description qui suit précise la manière dont est mise en œuvre concrètement cette gouvernance au niveau de la Fondation ATD Quart Monde, responsable, pour l'ensemble ATD Quart Monde, des liens avec le Don en Confiance, de la collecte et de la communication avec les donateurs.

1) La qualité d'adhérent, de membre, d'administrateur

La Fondation ATD Quart Monde est **reconnue d'utilité publique** depuis le 17 décembre 1971. Une modification de ses statuts a été approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 10 octobre 2007 (Changement de dénomination) et le 3 juin 2014 (Transfert du siège social).

La Fondation ATD Quart Monde est administrée par un Conseil composé de 12 membres : 4 au titre du collège des membres fondateurs, 2 au titre du collège des membres nommés, et 6 au titre du collège des membres cooptés.

Le collège des membres fondateurs est constitué du Délégué général du Mouvement international ATD Quart Monde ou un de ses représentants, du Président du Mouvement ATD Quart Monde en France, du Président de l'association Volontariat international ATD Quart Monde, ainsi que du Président de l'association ATD Quart Monde - Terre et Homme de Demain.

Le collège des membres nommés est constitué de personnes choisies parmi des membres du volontariat international⁽¹⁾ engagés en France et dans le monde et nommées par le collège des membres fondateurs.

Le collège des membres cooptés est constitué de personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans le domaine d'activité de la Fondation. Celles-ci sont cooptées par les membres des deux autres collèges du Conseil d'administration.

A l'exception des membres fondateurs, les membres du Conseil sont nommés pour une durée de quatre années et renouvelés par moitié tous les deux ans. Leur mandat est renouvelable deux fois.

A l'exception des membres fondateurs, les membres du Conseil d'administration peuvent être révoqués pour juste motif par le Conseil d'administration, dans le respect des droits de la défense.

Selon les statuts de la Fondation, et aussi des autres structures mentionnées ci-dessus, il n'y a pas de limite d'âge à l'exercice d'un mandat d'administrateur ou de président.

2) Les organes collégiaux élus

Le Conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde comprend les 12 administrateurs évoqués plus haut. Un Commissaire du Gouvernement, désigné par le Ministre de l'Intérieur après avis du Ministre chargé des Affaires sociales, assiste aux séances du conseil avec voix consultative. Le contrôleur du Don en Confiance est invité à chaque réunion du Conseil.

Le Conseil délègue une partie de ses pouvoirs à un Bureau composé du Président, du Vice-président, du Trésorier et du Secrétaire.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an, notamment pour l'examen du budget et l'approbation du bilan et des comptes (notamment les comptes dont la Fondation assure la combinaison). Le Conseil décide de l'affectation des résultats de chaque exercice après rapport du Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration et le Bureau s'appuient, pour exercer leur mission, sur trois Comités présidés par un membre du Bureau et composés d'administrateurs et de personnes externes :

- **Le Comité financier** soutient la définition, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie relative à la gestion des réserves financières de la Fondation ATD Quart Monde ;
- **Le Comité de la collecte** soutient la définition, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie relative à l'appel à la générosité du public en France (dons, libéralités et philanthropie) ;

¹ Les volontaires permanents forment dans le monde une communauté de personnes d'une grande diversité de cultures, de milieux sociaux et de convictions, qui font de leur engagement contre la misère un choix de vie. Tous choisissent d'offrir leur enthousiasme, leurs talents et leurs savoir-faire, avec la forte conviction qu'ensemble ils vont contribuer à un monde plus juste. Ils se fixent comme objectif premier la fidélité aux plus pauvres, et se donnent pour cela des outils pour se soutenir, s'interpeller, se former. Ils reçoivent une même rémunération modeste, quelles que soient leur qualification professionnelle, leur responsabilité ou leur ancienneté. Cette volonté de vivre simplement les aide à rester proches de ce que vivent les personnes démunies. Ce choix induit un autre type de relations humaines, sociales, politiques et spirituelles. Il trace les contours d'une autre société sans exclusion, où personne ne serait considéré, ni traité en inférieur.

- **Le Comité immobilier** soutient la définition, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie relative à la gestion du patrimoine immobilier.

Chaque Comité rend compte, au moins une fois par an, de ses travaux au Conseil d'administration.

3) La direction exécutive

La Fondation est dirigée par un Directeur nommé par le Président après avis du Conseil d'administration. Le Président met fin aux fonctions du Directeur dans les mêmes conditions.

Le Directeur dirige les services de la Fondation et en assure le fonctionnement. Il dispose des pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission, par délégation du Président. Il assiste de plein droit, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration, du bureau et des divers comités de la Fondation.

La fonction est bénévole. Il est assisté d'une équipe de direction composée de personnes assurant la mise en œuvre des missions de la Fondation au niveau financier, au niveau de l'appel à la générosité du public et au niveau immobilier, en particulier les réalisations éventuelles du Patrimoine avec le concours, le cas échéant, (avis) des Domaines, ainsi que des opérations de maintenance des locaux dont la Fondation est propriétaire. Une comptable et une secrétaire contribuent en outre au fonctionnement de la Fondation et à ses missions.

4) Les relations entre les instances élues et la direction exécutive

Le Bureau de la Fondation instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le Président de la Fondation représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile et ordonnance les dépenses. Il est assisté par le Vice-Président et le Secrétaire. Le Trésorier assiste le Président pour les affaires financières et comptables de la Fondation. Comme expliqué au paragraphe 3, la Fondation est dirigée par un Directeur nommé par le Président.

Ces personnes et instances rendent compte au Conseil de l'exécution de leurs décisions ; elles lui font, également, un ensemble de propositions et suggestions pour favoriser ses futures décisions.

5) La relation entre la gouvernance et les « parties prenantes » de l'organisation

Le personnel salarié travaillant pour la gouvernance des associations ATD Quart Monde déclarées en France (secrétariat, comptabilité, informatique), est employé par l'association André Micard qui procède à des mises à disposition. Les salaires correspondent au prix de marché de leur fonction.

Certains volontaires permanents sont affectés aux instances de gouvernance de la Fondation (Conseil d'administration et Bureau). Comme l'ensemble des volontaires permanents d'ATD Quart Monde, ils font le choix d'une rémunération modeste, sur la base du SMIC, à partir de laquelle ils effectuent une péréquation de salaire en fonction des besoins de chacun. Leur rémunération n'est pas liée au fait qu'ils soient ou non présents dans une instance de gouvernance et il n'y a aucune rémunération au titre de cette présence au sein des Conseils d'administration.

ATD Quart Monde n'utilise pas le service d'agences pour la collecte de fonds et ne communique pas son fichier « donateurs » qui est géré en interne. Son pôle communication, avec le concours éventuel de professionnels externes, parfois sous forme de mécénat de compétences, gère, sur instructions et contrôle de la gouvernance du Mouvement France, la communication externe. ATD Quart Monde a adopté une charte d'éthique financière qui précise les exigences de la Fondation et du Mouvement dans la collecte des fonds et l'emploi de ses ressources.

Comme expliqué dans le préambule, ATD Quart Monde n'a pas de « bénéficiaires » mais rassemble des hommes, des femmes et des enfants, aux origines et aux histoires les plus diverses, qui cherchent ensemble à bâtir des projets politiques, économiques, sociaux, spirituels et culturels pour une société, sans misère, de justice et de paix. La nature

d'ATD Quart Monde est de rechercher la mobilisation et la participation des populations et familles les plus écrasées par la misère. Cette participation s'incarne dans de nombreuses démarches pour élaborer les priorités d'action, pour solidifier les engagements des personnes, pour élaborer des connaissances nouvelles. La gouvernance d'ATD Quart Monde est d'abord issue de ces démarches participatives, menées par des personnes engagées dans la durée aux côtés des populations très pauvres, impulsées et animées par la Délégation générale ou par la Délégation nationale.

Les instances de gouvernance élues (Conseils d'administration) exercent leur responsabilité en interaction et complémentarité avec les orientations issues de cette « marche du Mouvement » avec les populations en grande pauvreté.

6) La prévention des conflits d'intérêt au sein de l'organisation

Chaque membre des instances de gouvernance des structures d'ATD Quart Monde déclare annuellement les responsabilités professionnelles qu'il exerce et les engagements qui sont les siens dans des organisations qui interviennent dans des domaines identiques ou comparables à ceux d'ATD Quart Monde ainsi qu'au sein de toute entreprise ou institution prestataire fournissant un service (ou un bien) gratuit ou rémunéré à ATD Quart Monde, notamment en vue de l'élaboration de la note relative aux conventions réglementées, transmise au commissaire aux comptes de chaque entité d'ATD Quart Monde et lue par celui-ci lors de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle les comptes annuels sont présentés et approuvés.

7) Système d'évaluation et de couverture des risques

ATD Quart Monde réalise une cartographie de ses risques, remise à jour régulièrement.

Le risque principal d'ATD Quart Monde serait de perdre la fidélité aux personnes et familles les plus pauvres, c'est à dire perdre sa capacité à les rejoindre, à être à leurs côtés et à permettre que l'action d'ATD Quart Monde soit guidée par leur vie, leur pensée et leur aspiration la plus profonde à être libérés de l'extrême pauvreté. Cette fidélité aux plus pauvres dans son engagement pour un monde plus juste est le fondement d'ATD Quart Monde, qui se donne des outils pour le travailler régulièrement : assises du volontariat, renforcement des différents engagements composant ATD Quart Monde (volontariat permanent, alliance, militantisme), évaluation et programmation.

L'identification et la gestion des risques se réalisent en gardant ce fondement de la priorité et de la fidélité aux plus pauvres comme boussole, priorité et grille principale d'analyse.

Une cartographie des risques et un plan d'action détaillé préventif et curatif, permettent de revisiter régulièrement ces risques et de s'assurer de la réduction progressive de leur probabilité et de la gravité de leur impact. La mise à jour de cette cartographie des risques et de ce plan d'action est sous la responsabilité de la Délégation générale du Mouvement international ATD Quart Monde.

Dans ces risques, figure la perte d'image, de réputation et de légitimité en raison d'attentes étroitement utilitaristes et de l'impatience d'acteurs de la société ou pour d'autres raisons.

La cartographie des risques comporte :

Les risques liés à la gouvernance

ATD Quart Monde veille à l'équilibre entre l'unité au sein d'un engagement commun et l'autonomie permettant la créativité et l'engagement du meilleur de chacun. Cet équilibre se bâtit selon deux dimensions parallèles :

- Maintenir une cohérence et une dynamique commune, garantie de la réalisation de la mission sociale
- Éviter la centralisation des décisions et du pouvoir par une personne ou un groupe de personnes, à quelque niveau que ce soit.

Cette approche peut provoquer le risque d'éluder les sujets sensibles dans une gouvernance très horizontale ou bien de ne pas développer le Mouvement dans la diversité des cultures

Le renouvellement insuffisant du volontariat constitue également un risque par rapport à la continuation d'un telle gouvernance.

Les risques financiers, risques matériels, risques juridiques

A ce titre, sont répertoriés, analysés et traités les risques de malversations, de perte de confiance des donateurs, de déséquilibre financier d'ATD Quart Monde ainsi que les risques informatiques. Une stratégie financière est mise en place pour que les produits de la Fondation, en particulier ceux provenant de la générosité du public, couvre les dépenses en limitant les déficits d'exploitation. L'effritement du nombre des donateurs est un risque puisqu'il limiterait à terme le montant de la collecte auprès du public. Limiter ce risque fait partie de la stratégie financière.

La non conformité aux nombreuses lois et règlements dans les domaines de la protection des personnes (hygiène, santé, sécurité, environnement) et dans le domaine du numérique (RGPD, règlements de l'Union européenne...) est un risque identifié.

8) L'accompagnement et l'évaluation de la gouvernance

La pratique d'ATD Quart Monde est de réaliser, à l'occasion des relais prévus dans ses organes de gouvernance, des groupes de travail destinés à évaluer les missions réalisées, préciser les mandats des acteurs selon la conjoncture et les enjeux du moment, et proposer des personnes à même d'assumer les missions concernées. Cette pratique permet d'accompagner et d'évaluer très régulièrement la gouvernance.

9) Cas particuliers des organisations complexes et des organisations relevant d'un réseau international

Comme il a été cité en préambule, l'organisation d'ATD Quart Monde en France repose sur 8 structures juridiques déclarées en France :

- Le Mouvement ATD Quart Monde France
- Le Mouvement international ATD Quart Monde
- La Fondation ATD Quart Monde
- L'association Volontariat international ATD Quart Monde
- L'association ATD Quart Monde Noisy-le-Grand
- Travailler et Apprendre Ensemble (TAE)
- L'association André Micard
- L'association ATD Terre et Homme de Demain

Les rapports d'activités, compositions de conseils, comptes annuels de ces structures sont disponibles sur demande.

Le résumé de leur activité ainsi que leurs comptes combinés sont présentés dans « L'Essentiel », document envoyé chaque année à tous les donateurs d'ATD Quart Monde et disponible sur le site Internet d'ATD Quart Monde France ainsi qu'au Journal Officiel, sous couvert de la Fondation ATD Quart Monde.

La Délégation générale du Mouvement international ATD Quart Monde a un rôle important en terme d'animation globale d'ATD Quart Monde au niveau mondial. A ce titre, le ou la délégué(e) général(e) est membre de droit de la majorité des conseils d'administrations des structures juridiques d'ATD Quart Monde ou représenté dans ces conseils par son délégué dans le pays ou la région. Le ou la délégué(e) général(e) est notamment membre de droit du conseil d'administration de la Fondation ATD Quart Monde.

* * *